

Votants : 101
Convocation du Conseil de Communauté :
le 26 juin 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 3 juillet 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 2 juillet 2012

TOURISME – TAXE DE SEJOUR - REACTUALISATION DE LA NOMENCLATURE DES CATEGORIES

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Anthony BONNIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Jacques BROSSARD, Julie BIRET à Franck MICHEL, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Guillaume JUIN à Michel PAILLEY, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvette RIMBAUD à Alain BAUDIN, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Bernard ADAM par Daniel DULLIN, Christiane PINEAU par Anthony BONNIN

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Guillaume JUIN, Magdeleine PRADERE, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Denis THOMMEROT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

PREFECTURE DEUX-SEVRES
- 6 JUL. 2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 JUILLET 2012

TOURISME – TAXE DE SEJOUR - REACTUALISATION DE LA NOMENCLATURE DES CATEGORIES

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Vu la Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009, relative au développement et à la modernisation des services touristiques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2009 approuvant le règlement de l'instauration de la taxe de séjour communautaire,

Considérant que le décret n°2011 – 1248 du 6 octobre 2011 a modifié les barèmes de taxes de séjour pour tenir compte de la réforme du classement des hébergements touristiques née de la loi du 22 juillet 2009, prévoyant, notamment, l'instauration d'une catégorie 5 étoiles, Considérant que les anciennes normes de classement cesseront d'exister le 23 juillet 2012, à l'exception des meublés classés qui voient la validité de leur ancien classement aller jusqu'à son terme de 5 ans,

Considérant que, sans modification apportée par le Conseil Communautaire à sa grille tarifaire d'ici au 23 juillet 2012, tous les établissements qui n'auront pas effectué la démarche de classement devront, par défaut, appliquer le tarif des hôtels de tourisme une étoile, résidences de tourisme une étoile, meublés de tourisme une étoile, villages de vacances une étoile et autres établissements de caractéristiques équivalentes.

Considérant que cette situation peut générer une moindre recette de taxe de séjour pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort alors que pour autant ces établissements n'ont pas varié dans le niveau confort de leurs installations après le 23 juillet 2012 et conservent les mêmes caractéristiques.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Compléter le tableau des catégories d'hébergement, figurant dans l'article 6 du règlement d'instauration de la taxe de séjour, par une nouvelle catégorie pour les hébergements de catégorie 5 étoiles - hôtels de tourisme, meublés de tourisme et tout autre hébergement de caractéristiques équivalentes - avec un tarif de taxe de séjour fixé à 1.20 € par personne et par nuit, montant identique à celui fixé pour la catégorie 4 étoiles,
- Rajouter également la catégorie de classement 5 étoiles pour les terrains de campings en conservant le même tarif fixé à 0.35 € par personne et par nuit pour les établissements classés 3 et 4 étoiles

- Rajouter dans l'article 7 de ce même règlement que les hébergements qui n'auraient pas encore entrepris au 23 juillet 2012 de se classer selon les nouvelles normes de classement en vigueur sont considérés selon leur ancien classement en vue de la collecte de la taxe de séjour, ces établissements ayant conservé leurs caractéristiques après le 23 juillet 2012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MORT